

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve*

Vice-présidence

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

Membres

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*Mme Christine Gosselin
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 16 novembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE205382003

Accorder deux contrats à Cubex Limited (lot 1 : 2 902 520,88 \$ lot 2 : 635 680,68 \$) pour la location de huit balais de rue, sans opérateur, avec entretien (Lot #1) pour une période de cinq ans et pour l'acquisition d'un balai aspirateur électrique (Lot #2) - Dépense totale de 3 683 327,60 \$, taxes incluses -Appel d'offres public 20-18284 (2 soumissionnaires).

“Original signé”

Christian Arseneault
Vice-président

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE205382003

Accorder deux contrats à Cubex Limited (lot 1 : 2 902 520,88 \$ lot 2 : 635 680,68 \$) pour la location de huit balais de rue, sans opérateur, avec entretien (Lot #1) pour une période de cinq ans et pour l'acquisition d'un balai aspirateur électrique (Lot #2) - Dépense totale de 3 683 327,60 \$, taxes incluses -Appel d'offres public 20-18284 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 28 octobre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ qui présente :*
 - o *un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire (Lot 1).*

Le 4 novembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la location de huit balais de rue.

Le Service a d'abord précisé que l'appel d'offres a permis d'intéresser quatre firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, dont deux qui ont soumissionné. Les personnes-ressources au dossier ont expliqué que le lot 2 vise l'acquisition d'un balai aspirateur 100% électrique et qu'il s'agit d'une première en Amérique du Nord, alors que les appels d'offres sont toujours ouverts pour des balais électriques. Cette première expérience avec un balai complètement électrique permettra une comparaison avec les balais à essence. Il a été ajouté que l'expérience en Italie a été concluante. Quant à l'écart favorable, de 28% par rapport à l'estimé interne de la Ville, le service l'explique en lien avec les coûts d'entretien du modèle d'appareil proposé, qui sont largement moindres que l'estimation de la Ville.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission ne peut que se réjouir de l'obtention d'un meilleur prix pour un bien similaire avec un même fournisseur pour le lot 1 et salue l'initiative de cette première expérience avec un balai électrique pour le lot 2.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ qui présente :*
 - o *un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire (Lot 1).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE205382003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.